

**garantie**  
kpc

**V**



[www.vernay-motoculture.fr](http://www.vernay-motoculture.fr)

## **GARANTIE**

### **LIMITATIONS DE GARANTIE**

La durée de la garantie est limitée à:

- 24 mois pour une utilisation occasionnelle (particulier).
- 12 mois pour une utilisation professionnelle, excepté les loueurs, dont la garantie est limitée à 6 mois.

### **Chariots élévateurs, transpalettes et gerbeurs électriques :**

- une garantie limitée à 12 mois ou 1000 heures de fonctionnement.

Groupes électrogènes :

- 3000 tpm, une garantie limitée à 12 mois ou 1000 heures de fonctionnement.
- 1500 tpm, une garantie limitée à 12 mois ou 2000 heures de fonctionnement.

6 mois de garantie pour : AVR, BATTERIES, MODULES INVERTER, ALTERNATEURS, CARBURATEURS, (ce sont les parties qui risquent des dommages importants à cause d'une mauvaise utilisation, comme les surcharges continues (AVR, MODULES INVERTER, ALTERNATEURS) les longues connexions sans utilisation (BATTERIES), le carburant resté à l'intérieur et avec une longue période d'inutilisation (CARBURATEURS), nous recommandons de lire très attentivement ce manuel afin d'éviter les problèmes.

**LES PIÈCES À USURE (bougies, câbles, durites, filtres, lames, protections, lanceurs, têtes de nylon) ne sont pas couvertes par la garantie.**

### **LES PIÈCES DÉTACHÉES ONT UNE GARANTIE DE 3 MOIS.**

Les frais d'envoi des pièces qui doivent être examinées par le SAV de MOVA sont à la charge du client, et l'envoi de la pièce remplacée sera gratuit si elle est considérée comme une garantie. Quand la garantie n'est pas acceptée par le SAV de MOVA, les frais de ports aller-retour sont à la charge du client. Sont exclus de la garantie: la prise en charge de la main d'oeuvre, du transport et de l'emballage, qui restent à la charge du client (Article 12 - Garantie des vices apparents et cachés).

**LES MACHINES MANIPULÉES OU DÉMONTÉES, SANS ACCORD PRÉALABLE DU FABRICANT, SERONT EXCLUES DE LA GARANTIE.**